



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN  
MRC DE MÉKINAC

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC**

**DATE ADOPTION  
DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS  
2022-2023-2024**

Est par les présentes donné par la soussignée, Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, **QUE** :

Le conseil municipal adoptera le plan triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2022-2023-2024 lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra au Centre municipal, 477 avenue des Loisirs, Notre-Dame-de-Montauban, **lundi le 20 décembre 2021 à 19h30.**

Les délibérations du conseil lors de cette session porteront exclusivement sur le plan triennal d'immobilisations.

Signé le 9 décembre 2021

Pascale Bonin  
Directrice générale et greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Pascale Bonin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, certifie avoir affiché aux endroits désignés par le conseil municipal le présent avis entre 9h00 et 16h00 ce 9<sup>ième</sup> jour de décembre 2021.

En foi de quoi, j'ai émis le présent certificat ce 9<sup>ième</sup> jour de décembre 2021.

Pascale Bonin  
Directrice générale et greffière-  
trésorière